

15 avr 2011 -13:25

Conseil des ministres du 15 avril 2011

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 15 avril 2011, sous la présidence du Premier ministre Yves Leterme

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 15 avril 2011, sous la présidence du Premier ministre Yves Leterme

Lors de la conférence de presse à l'issue du Conseil des ministres le Premier ministre Yves Leterme, le ministre du Budget Guy Vanhengel, la ministre de l'Emploi Joëlle Milquet, la ministre des PME et de la Politique scientifique Sabine Laruelle et la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Laurette Onkelinx ont présenté le Programme de Stabilité et le Plan national de Réforme.

Vous trouverez la présentation powerpoint et la vidéo couvrant la conférence de presse sur www.premier.be.

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Sarah Delafortrie
Service Rédaction
+32 2 287 41 07
sarah.delafortrie@premier.fed.be

15 avr 2011 -13:25

Appartient à Conseil des ministres du 15 avril 2011

Marché de l'électricité

Transposition du troisième Paquet Energie

Transposition du troisième Paquet Energie

Sur proposition du ministre de l'Energie Paul Magnette, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi (*) qui a pour but de transposer le troisième Paquet Energie en droit belge (**).

Le troisième Paquet Energie du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 comprend trois points essentiels : la dissociation de la production et de la livraison de gaz et d'électricité, une meilleure protection des consommateurs et une solidarité régionale en cas de situations d'urgence.

En ce qui concerne la situation en Belgique, l'avant-projet de loi vise les modifications suivantes des lois gaz et électricité :

- Renforcement de l'indépendance, des compétences et des pouvoirs de la Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (CREG) : la CREG pourra fixer les méthodologies tarifaires et ne devra plus répondre que de la Chambre des représentants.
- Renforcement de la sécurité d'approvisionnement : la portée des études prospectives est augmentée, visant ainsi tant l'offre de production que la demande et prévoyant la formulation de recommandations par la Direction générale de l'Energie ainsi que le Bureau fédéral du Plan. L'intervention de la CREG dans l'élaboration de ces études est également renforcée.
- Meilleure protection des consommateurs : la CREG garantira la protection des consommateurs et la cohésion sociale.

En ce qui concerne la dissociation de la production et de la livraison, les modifications apportées aux lois électricité et gaz ne sont que de pure forme, cette dissociation étant déjà un fait.

(*) avant-projet de loi portant modification de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité, et de la loi du 12 avril 1965 relative au transport de produits gazeux et autres par canalisations.

(**) directive 2009/72/CE du Parlement européen et du Conseil concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité et abrogeant la directive 2003/54/CE.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Paul Magnette, ministre des
Entreprises publiques, de la Politique scientifique et de la
Coopération au développement, chargé des Grandes Villes
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 213 09 11
<http://magnette.belgium.be>

15 avr 2011 -13:25

Appartient à [Conseil des ministres du 15 avril 2011](#)

Programme de stabilité

Le gouvernement fédéral approuve le Programme de stabilité et le Programme national de Réforme

Le gouvernement fédéral approuve le Programme de stabilité et le Programme national de Réforme

Le Conseil des ministres a approuvé ce matin le Programme de stabilité et le Programme national de Réforme que notre pays doit élaborer dans le cadre du Semestre européen. Le gouvernement déposera, aujourd'hui encore, les deux documents à la Commission européenne.

Les défis auxquels la Belgique fait face ne sont pas neufs: assainir nos finances publiques et s'engager à augmenter le taux d'emploi tout en intensifiant le secteur de l'innovation. Nous pourrions ainsi faire diminuer la dette et préparer le vieillissement de la population tout en combinant une croissance plus élevée et un déficit plus faible. Nous pourrions dès lors améliorer notre position économique vis-à-vis de l'étranger et préserver notre modèle d'Etat social actif.

Programme de stabilité

Pour le Programme de stabilité, le Conseil supérieur des Finances a défini une trajectoire devant nous mener à un déficit de 2,8% du PIB en 2012 et à un surplus de 0,2% du PIB en 2015. Le gouvernement reprend cette trajectoire.

Le Premier ministre Yves Leterme : « Il est essentiel d'atteindre l'équilibre en 2015 en vue accélérer la diminution de notre taux d'endettement qui est actuellement de 96,8% pour le faire passer à 88,4%, voire moins encore, en 2015. Ainsi, la Belgique satisfera aux exigences européennes en ce qui concerne la réduction de la dette. Ainsi, avec le budget 2011, le gouvernement en affaires courantes assure la faisabilité de ces objectifs. »

Ces objectifs demandent aussi, bien évidemment, des efforts d'assainissement. Le Conseil supérieur recommande de répartir ces efforts en fonction de la part de chaque entité dans les dépenses totales. L'autorité fédérale et la sécurité sociale prendraient ainsi à leur compte 65% de l'effort, les Communautés et les Régions 35%. Etant donné que le gouvernement fédéral est en affaires courantes et que les négociations institutionnelles sont pleinement en cours, la répartition de l'effort entre l'Entité I et l'Entité II pour la période 2013-2014 n'a qu'une valeur indicative

Programme national de Réforme

Le Programme national de Réforme est un instrument développé dans le cadre de la stratégie Europe 2020. Avec cette stratégie, l'Europe a ancré les points d'attention d'ordre socio-économique dans cinq objectifs Europe 2020 :

Objectifs	EU 2009	Belgique 2009	EU 2020	Belgique 2020
Taux d'emploi (20-64)	69,1%	67,1%	75%	73,2%
Dépenses R&D (en % du PIB)	2,01%	1,96%	3%	3%
Enseignement et formation				
% jeunes 30-34 ans titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieure	32,3%	43,2%	40%	47%
Décrochage scolaire	14,4%	11,7%	<10%	9,5%
Diminution du nombre de personnes risquant de verser dans la pauvreté et l'exclusion sociale	115339000 estimation 2008	2194000 estimation 2008	-20000000	-380000
Energie-climat				
Efficacité énergétique			-20%	-18%
Réduction CO2			-20%	-15%
Energie renouvelable	10,3% (2008)	3,3% (2008)	-20%	13%

Le Programme national de Réforme détermine les actions prioritaires que l'autorité fédérale et les Communautés et Régions doivent entreprendre afin d'atteindre ces objectifs. Par ailleurs, le Programme est le résultat d'une étroite concertation entre les différentes autorités et d'une grande implication des partenaires sociaux et de la société civile.

Afin de réaliser les cinq objectifs, les mesures prises tant par l'autorité fédérale que par les Communautés et Régions revêtent une grande importance. Vu que le gouvernement fédéral en affaires courantes ne peut pas définir de nouvelle politique, il se borne à énumérer un certain nombre de décisions importantes qu'il a prises récemment :

1. Le déficit pour 2011 a été fixé à 3,6%, soit 0,5% de mieux que prévu dans le Programme de stabilité 2010.
2. Le gouvernement fédéral prend des mesures pour maîtriser les prix énergétiques dans les limites de ses responsabilités.

3. La marge maximale pour une évolution des coûts salariaux réels pour les années 2011-2012 est fixée à 0,3 %.
4. Sur le plan financier, la structure pour la surveillance bancaire et financière a été réformée. Depuis le 1er avril de cette année, c'est la Banque nationale de Belgique qui exerce le contrôle à la fois microprudentiel et macroprudentiel.
5. En ce qui concerne les pensions, le Pacte de solidarité entre les générations sera évalué en octobre comme la loi le prévoit.

Le Premier ministre Yves Leterme indique qu'il appartiendra à un gouvernement de plein exercice de mettre en œuvre les réformes nécessaires à la réalisation des objectifs du PNR.

Toujours selon le Premier ministre, le Programme national de Réforme est ambitieux et indique la direction à suivre à la lumière d'objectifs concrets. Pour Yves Leterme, « il n'y a pas d'autre option, si nous voulons maintenir notre niveau de bien-être et de prospérité. Notre pays doit se développer au sein d'une économie européenne pour devenir une économie de marché forte, durable, compétitive, mais aussi sociale et verte, et offrant de nombreux emplois. »

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13
<http://www.milquet.belgium.be>

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
Rue du Commerce 78-80
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 233 51 11
<http://www.laurette-onkelinx.be/>

15 avr 2011 -13:25

Appartient à [Conseil des ministres du 15 avril 2011](#)

Discipline budgétaire

Demandes d'engagements de crédits

Demandes d'engagements de crédits

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur les propositions d'engagements de crédits introduites par différents membres du gouvernement, dans le cadre de la circulaire relative à la discipline budgétaire et à la prudence budgétaire. Il s'agit de mesures urgentes et nécessaires pour assurer la continuité de l'administration du pays, poursuivre les compétences en matière de tutelle et clôturer les affaires pour lesquelles aucune initiative nouvelle n'est demandée du gouvernement, comme le prescrit la circulaire.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

15 avr 2011 -13:25

Appartient à [Conseil des ministres du 15 avril 2011](#)

Communication électronique

Financement des tarifs téléphoniques sociaux

Financement des tarifs téléphoniques sociaux

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi qui adapte le financement des [tarifs téléphoniques sociaux](#). La loi du 13 juin 2005 (*) accorde à certains clients des services de télécommunication, tels que les personnes âgées et les personnes handicapées, une réduction sur les tarifs de téléphonie fixe et mobile, dans le cadre du service universel.

Le financement de la fourniture du service universel par les opérateurs de télécommunications est adapté sur la base des arrêts de la Cour de Justice des Communautés européennes (6 octobre 2006) et l'arrêt de la Cour constitutionnelle (27 janvier 2011). Le nouveau régime de financement postule que l'IBPT calcule le coût net des opérateurs et évalue si la charge représentée par ce coût net est excessive et doit être compensée.

Pour financer cette compensation, un fonds est créé, qui sera alimenté par les grands opérateurs. Les opérateurs dont le chiffre d'affaires est supérieur à cinquante millions d'euros doivent offrir le service universel, les plus petits opérateurs peuvent également offrir le tarif social téléphonique mais uniquement sur base volontaire.

(*) relative aux communication électroniques

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

15 avr 2011 -13:25

Appartient à Conseil des ministres du 15 avril 2011

Tchernobyl

Conférence des donateurs dans le cadre de la commémoration du 25e anniversaire de l'accident de Tchernobyl

Conférence des donateurs dans le cadre de la commémoration du 25e anniversaire de l'accident de Tchernobyl

Sur proposition du ministre du Climat et de l'Energie Paul Magnette, le Conseil des ministres a décidé, outre la contribution directe, d'accorder une contribution complémentaire de 300.000 euros au Fonds international CSF ("Tchernobyl Shelter Fund"). Le Premier ministre Yves Leterme représentera la Belgique lors de la conférence des donateurs du 19 avril 2011 à Kiev, placée sous le signe du 25e anniversaire de l'accident de Tchernobyl.

Le fonds est géré par la Banque européenne de Redressement et de Développement et sert au financement de la construction du nouveau sarcophage autour de l'unité endommagée de la centrale nucléaire de Tchernobyl.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Paul Magnette, ministre des
Entreprises publiques, de la Politique scientifique et de la
Coopération au développement, chargé des Grandes Villes
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 213 09 11
<http://magnette.belgium.be>

15 avr 2011 -13:25

Appartient à Conseil des ministres du 15 avril 2011

Accises

Réintroduction du système de cliquet négatif pour les accises sur les carburants

Réintroduction du système de cliquet négatif pour les accises sur les carburants

Le Conseil des ministres a décidé de réduire les accises sur les carburants dès que le prix du carburant dépasse un certain montant. Pour ce faire, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal, sur proposition du ministre des Finances Didier Reynders.

Suite à la flambée des prix du gasoil routier et de l'essence, le Conseil des ministres a décidé de limiter les accises dès que le prix du carburant dépasse 1,70 euro le litre pour l'essence sans plomb et 1,50 euro le litre pour le gasoil routier.

Il s'agit des essences sans plomb des codes NC 2710 11 41, 2710 11 45 et 2710 11 49 et du gasoil relevant des codes NC 2710 19 41, 2710 19 45 et 2710 19 49.

La diminution est associée à des contraintes. L'accise ne peut pas descendre en-dessous des minima européens et la neutralité budgétaire doit être garantie, ce qui signifie que la réduction du droit d'accise ne peut pas dépasser le gain de recette en TVA pour le Trésor. Le Conseil des ministres a dès lors décidé de réintroduire le système du cliquet négatif. Ce système évite que la réduction des accises passe en dessous de ces seuils.

Les projets sont soumis à l'avis du Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre
des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>

15 avr 2011 -13:25

Appartient à Conseil des ministres du 15 avril 2011

Asile et Migration

Ratification de la décision du Comité ministériel restreint en matière d'asile et de migration

Ratification de la décision du Comité ministériel restreint en matière d'asile et de migration

Le Conseil des ministres a ratifié les décisions prises par le Comité ministériel restreint du 8 avril dernier en matière d'asile et de migration.

En ce qui concerne la prévention, un montant de 600.000 euros sera inscrit au budget de la coopération au développement pour la réalisation de campagnes dans les pays d'où proviennent la majeure partie des demandeurs d'asile.

Le Conseil du contentieux des étrangers et le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides seront renforcés par du personnel supplémentaire afin de raccourcir la durée du traitement des dossiers.

Pour un meilleur déroulement des escortes de personnes expulsées, la collaboration avec le SPF Intérieur et le SPF Justice sera renforcée.

Des nouvelles places seront en outre créées pour l'accueil des demandeurs d'asile, y compris les mineurs non accompagnés.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Melchior Wathelet, secrétaire d'Etat à l'Environnement, à l'Energie et à la Mobilité, et secrétaire d'Etat aux Réformes institutionnelles
Rue de la Loi 51
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 790 57 11
<http://www.melchiorwathelet.be>